NATIONS UNIES



Distr. GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/2004/63/Corr.2 8 décembre 2004

FRANÇAIS

Originale: ANGLAIS ET FRANCAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

<u>Forum mondial de l'harmonisation des Règlements</u> concernant les véhicules (WP.29)

PROJET DE SÉRIE 04 D'AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT No 44

(Dispositifs de retenue pour enfants)

Rectificatif

<u>Note</u>: Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa vingt-huitième session, suite à la recommandation formulée par le WP.29 à sa cent trente-quatrième session (TRANS/WP.29/1037, par. 54 et 82).

* * *

Paragraphe 11.2.1.1., corriger la référence au paragraphe 7.1.4.10.1.2. pour lire 7.1.4.1.10.1.2.
